

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

=====

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

L'an deux mil vingt-trois et le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE

Absent : M. CALMET

6 - ATTRIBUTION DU LOT N°2 - RESPONSABILITE CIVILE

Madame la Vice-présidente rappelle à Mesdames et Monsieur les membres du Conseil d'Administration que par délibération du 27 juin 2023, un groupement de commandes a été constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale afin de lancer un marché public d'assurances.

Le CCAS est concerné par le lot n° 2 relatif à la garantie « Responsabilité Civile ».

Il est précisé que ce marché a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site emarchespublics.fr, sur le JOUE (Avis n° 23-89880) ainsi que sur le site internet de la société AFC Consultants du 3 Juillet 2023 au 08 Septembre 2023, 11h00.

Ce marché prendra effet au 1^{er} Janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Il sera précisé qu'une seule offre a été remise concernant le lot « Responsabilité Civile ».

N° de pli	Nom de la Société	Date de remise	Heure de remise	Lot	Nature de la garantie
3-1	SMACL	07/09/2023	09h41	2	Responsabilité civile (ville + CCAS)

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres réunie le Vendredi 10 Novembre 2023 à 16h00 a émis un avis à l'unanimité pour l'attribution du lot n°2 Responsabilité Civile à la **Société SMACL Assurances** - 41 Avenue Salvador Allende - BP 6 - 79000 NIORT pour un montant T.T.C de 659. 20 € (taux de 0.912 % de la masse salariale).

L'option « indemnités contractuelles au profit des enfants confiés » ne sera pas retenue.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Madame la Vice-présidente demande à Mesdames et Monsieur les membres du Conseil d'Administration de bien vouloir attribuer le lot « Responsabilité Civile » à la Société SMACL Assurances.

Le conseil d'administration délibérant :

- **OUI** l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la convention constitutive de groupement de commande par délibération du 27 juin 2023 ;
- Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'UNANIMITE
- D'autoriser Monsieur le Maire, Président du CCAS à attribuer le lot « Responsabilité Civile » à la Société SMACL Assurances.

Pour extrait conforme, le 20 décembre 2023.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT